



Extrait du rapport; « INSCRIRE LES PÈRES À L'AGENDA DES POLITIQUES PUBLIQUES : Un levier important pour l'égalité entre les femmes et les hommes. »

« INTENSITÉ DES CONFLITS Malheureusement, dans environ 10% des ruptures conjugales, les ex-conjoints entretiendront des conflits de haute intensité, voire insolubles, marqués d'animosité (Cyr-Villeneuve & Cyr, 2009). Ces situations post-divorce hautement conflictuelles surviennent surtout lorsque : 1- un des deux parents n'accepte pas la séparation et; 2- un des deux parents n'accepte pas la place de l'autre parent dans la vie de l'enfant. L'intensité des conflits de couple est d'ailleurs un facteur fortement associé à la réussite ou à l'échec de la médiation puisqu'il s'agit d'un processus de négociation qui implique dialogue et souplesse dans un esprit d'ouverture et de confiance mutuelle (Dulac, Rondeau, Couto, & Camus, 2007). 67 Lors de séparations conflictuelles où les visions opposées de deux partis s'affrontent dans un rapport de force, il est possible que l'appel à des agents de contrôle social se fasse de façon mal intentionnée (Dulac, Rondeau, Couto, 2009). À un plus haut niveau d'intensité de conflits, lors d'une séparation, il peut arriver que les conjoints n'aient pas seulement à faire face à la justice civile, mais aussi à la justice criminelle (p.ex. signalement, violence conjugale). Les écrits et les témoignages de gens rencontrés lors des entrevues décrivent des cas exceptionnels mais dont les conséquences pourraient être dévastatrices. Une des personnes rencontrée en entrevue mentionnait, entre autres, les allégations qui pourraient ne pas être fondées auprès de la Direction de la protection de la jeunesse, plus fréquemment sous le motif de négligence, d'abus physique ou d'abus sexuel, lesquels ont un impact considérable et nocif sur la relation père enfant en introduisant souvent une rupture relationnelle durant la durée de l'évaluation du signalement. Les droits d'accès et les visites supervisées de qualité prennent tout leur sens dans un tel contexte. » p.66 (Dubeau, 2014)

INSCRIRE LES PÈRES À L'AGENDA DES POLITIQUES PUBLIQUES : Un levier important pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Recherche réalisée par Diane Dubeau, chercheur responsable, Université du Québec en Outaouais, et les professionnelles de recherche France Pilon et Jacinthe Théorêt, juin 2014.